

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

ART. 1 – L'ORGANISATION

L'épreuve est organisée par l'association Volodalen Solidaire.

ART. 2 – LES ÉPREUVES

Le Trail Volodalen du Jura comprend 7 épreuves, organisées le samedi 25 juillet 2026.

- ❖ **61 TVJ 2026:** épreuve individuelle (âge minimum 20 ans) – 61 km, 1600 m D+. Le départ aura lieu à 7h au Centre Sportif de Bellecin.
- ❖ **40 TVJ 2026 :** épreuve individuelle (âge minimum 20 ans) – 40 km, 1000 m D+. Le départ aura lieu à 9h au Belvédère du Regardoir et l'arrivée au Centre Sportif de Bellecin. Les coureurs seront transportés en navette sur le site de départ.
- ❖ **25 TVJ 2026 :** épreuve individuelle (âge minimum 18 ans) – 25 km, 750m D+. Le départ aura lieu à 10h30 dans le village de Menouille. Les coureurs seront transportés en navette sur le site de départ.
- ❖ **Le 17 de Bellecin- 17 TVJ 2026 :** épreuve individuelle (âge minimum 18 ans) – 17 km, 380 m D+. Départ à 18h00.
- ❖ **Le 10 de Bellecin- 10 TVJ 2026 :** épreuve individuelle (âge minimum 16 ans) – 10 km, 200 m D+. Départ à 18h30.
- ❖ **Girl Power :** épreuve individuelle réservée aux dames (âge minimum 16 ans) – 10 km, 200 m D+. Départ à 18h25.
- ❖ **Le 10 sans chrono :** épreuve non chronométrée (à partir de 12 ans, les 12 à 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte) – 10 km, 200 m D+. Départ à 18h35.
- ❖ **Des courses enfants** seront organisées dans l'après-midi sur le site du Centre Sportif de Bellecin.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre maximum de participants et tout autre point du règlement, selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Il n'est pas autorisé de courir avec un chien.

ART. 3 – PARTICIPATION ET CATÉGORIES D'ÂGE

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités.

Distances max selon les catégories d'âges de la FFA (âge au 31 Décembre) :

- Masters, Seniors, Espoirs : 20 ans et plus illimité
- Juniors : 18-19 ans, maximum 25 km
- Cadets : 16-17 ans, maximum 15 km

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

Règlement FFA pour les épreuves en milieu naturel

Pour les courses en milieu naturel, les MIN, CAD, JUN ne pourront s'inscrire si le km-effort* est supérieur à la distance maximale de leur catégorie prévue dans le chapitre courses sur route. En aucun cas, lors d'épreuve basée sur la durée, les athlètes ne peuvent parcourir plus que ces distances maximales. Il conviendra donc de choisir une durée adaptée à la catégorie des athlètes concernés (par exemple 1 h pour des juniors), soit d'arrêter ceux-ci dès que cette limite sera atteinte.

- si le dénivelé positif cumulé est supérieur à 500 m, tous les participants seront au moins de la catégorie cadets (16 ans et plus).
- si le dénivelé positif cumulé est supérieur à 950m, tous les participants seront au moins de la catégorie juniors (18 ans et plus).

*Km effort = Distance + (Dénivelé Positif/100)

En conséquence :

61 TVJ 2026 et 40 TVJ 2026 à partir de 20 ans.

25 TVJ 2026 et le 17 de Bellecin à partir de 18 ans.

Le 10 de Bellecin et Girl Power à partir de 16 ans.

Le 10 sans chrono est ouvert à tous à partir de 12 ans. Les participants de 12 à 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.

ART. 4 – INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le Trail Volodalen du jura comprend six épreuves ouvertes à toute personne adulte, en possession d'un PPS ou d'une licence sportive (voir conditions article suivant).

Ouverture des inscriptions : vendredi 30 janvier à 19h.

Les dossards pourront être retirés au Centre Sportif de Bellecin le vendredi 24 juillet de 16h à 20h et samedi 25 juillet à partir de 6h.

TARIFS DES INSCRIPTIONS

| ÉPREUVES | Jusqu'au 30 Juin | A partir du 1 ^{er} Juillet |
|---------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| 61 TVJ 2025 | 50 € | 55 € |
| 40 TVJ 2025 | 42 € | 47 € |
| 25 TVJ 2025 | 35 € | 40€ |
| Le 17 de Bellecin | 25 € | 30 € |
| Le 10 de Bellecin et Girl Power | 17 € | 22 € |
| Le 10 sans chrono | 12 € | 17 € |

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

Vous avez la possibilité de vous inscrire :

- ❖ Sur internet, site : www.even-outdoor.com/courses avant le jeudi 23 juillet à 23h59.
- ❖ Nous ne pouvons pas recevoir plus de 1800 personnes sur ce site. Nous sommes donc amenés à limiter les inscriptions.
- ❖ Le 61 Km à 300,
- ❖ 40 Km et 25 Km sont limités à 250, dû à la contrainte du transport en bus,
- ❖ le 17 Km 500,
- ❖ le 10 Km 300,
- ❖ 10 Km Off et Girl Power 100.
- ❖ Pas d'inscription sur place.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- ❖ Le dossier et le chronométrage
- ❖ L'assistance médicale
- ❖ Les ravitaillements
- ❖ Les navettes en bus ou en bateau nécessaires à la course
- ❖ Un lot souvenir
- ❖ Les douches et vestiaires

ART. 4 – RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

- ❖ Pasta party du Vendredi soir à partir de 19h (14 €), réservation à l'inscription ou auprès de Pascaline hebergement@bellecin.com, 03 84 25 41 37.
- ❖ Possibilité de réserver des repas d'après course à l'inscription (14 €), achat sur place également possible.
- ❖ Le Snack du Lac sur la plage (à 800 mètres) sera ouvert tout le week-end.
- ❖ Des restaurants sont disponibles dans les environs, Orgelet à 10 mn, zone de Surchauffant à 10 mn.
- ❖ Hébergement en chambre à Bellecin avec réservation auprès de Pascaline, hebergement@bellecin.com, 03 84 25 41 37.
- ❖ Possibilité de réserver des places en tentes dortoir (60 places, en tente de 12 personnes) à l'inscription (14 €).
- ❖ Aire de bivouac disponible avec bloc sanitaire
- ❖ Les camping-cars ne sont pas autorisés sur le site. Un emplacement est disponible pour eux sur le parking du Golf au-dessus du site. (à 800 mètres).

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

ART.5 – DEMANDE D’ANNULATION

Toute demande d’annulation et de remboursement par le participant ne sera prise en compte qu’ accompagnée d’un justificatif du médecin.

Dossier à envoyer à contact@trail-volodalen.com

Aucun échange de dossard n’est possible.

ART.6 - LICENCE ou PPS (voir ART.7)

3 – CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

3.1 - Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l’organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l’athlète et les personnes exerçant l’autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (**cf. annexe de la Circulaire administrative 2025-2026**). Les personnes exerçant l’autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l’absence de contre-indication à la pratique de l’athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d’absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l’authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

3.2 - Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l’organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. **Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)**;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s’inscrire.

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

3.3 - Autres situations

Pour les courses « virtuelles » chronométrées ou un classement est réalisé, ces dernières sont assimilées à une compétition et les dispositions vis-à-vis des certificats médicaux ou licences sont identiques aux compétitions classiques.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics.

Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne permettent pas la participation à une compétition, à l'exception de celles délivrées par une fédération ayant conclu un partenariat avec la FFA prévoyant expressément la reconnaissance de leurs licences pour la participation à une compétition. La liste des fédérations partenaires entrant dans ce cas sera annexée au présent règlement le cas échéant.

ART 8 - BARRIÈRES HORAIRES

Une vitesse de 6 km/h minimum sera exigée sur toutes les courses. Des barrières horaires seront donc installées en fonction des tracés définitifs. Elles seront alors communiquées.

ART. 8 – ÉQUIPEMENT INDISPENSABLE

Pour le 61 TVJ 2026, le 40 TVJ 2026, le 25 TVJ 2026 et le 17 de Bellecin :

- ❖ Téléphone portable
- ❖ Sifflet
- ❖ Couverture de survie
- ❖ Gobelet(s)
- ❖ Boisson (poche à eau ou gourde d'un litre au moins)
- ❖ L'utilisation des bâtons est autorisée sur le 60 et le 38.

ART. 9 – SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Un dépôt de sacs sera organisé sur le village course. Le participant devra y accrocher une étiquette avec son numéro de dossard afin de le récupérer à l'arrivée.

Des vestiaires et des douches seront à votre disposition sur le Centre Sportif de Bellecin.

ART.10 – NAVETTES

Transport en navettes vers les sites de départ:

- ❖ Pour les coureurs du 40 TVJ 2026, départ des bus du centre sportif de Bellecin en direction du Belvédère du Regardoir, de 7h30 à 8h30.
- ❖ Pour les coureurs du 25 TVJ 2026, départ des bus du centre sportif de Bellecin de 9h00 à 10h00 en direction du village de Menouille.

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

ART. 11 – BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de flèches et de rubalise. Pas de peinture.

ART. 12 – SÉCURITÉ ET SECOURS

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture réseau.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC via radio ou téléphone.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même héliportage). Le responsable sécurité, le directeur de course ou les signaleurs seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Il est demandé aux participants d'utiliser les mains courantes mises en place, le cas échéant.

ART. 13 – RAVITAILLEMENTS

61 TVJ 2026 : 5 ravitaillements

40 TVJ 2026 : 3 ravitaillements

25 TVJ 2026 : 2 ravitaillements

Le 17 de Bellecin : 2 ravitaillements

Le 10 de Bellecin et Girl Power : 2 ravitaillements.

ART. 14 – ABANDONS

En cas d'abandon, le coureur doit **obligatoirement** prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche ou le PC course 06 87 21 91 38
Rapatriement par des voitures-balais uniquement depuis les ravitaillements.

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

ART. 15 – RÉSULTATS - RÉCLAMATIONS

Les classements seront disponibles en direct sur le live : <https://chrono.even-outdoor.com/>

Les réclamations doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 1 heure après l'arrivée

ART. 16 – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

61 TVJ 2025, 40 TVJ 2026, 25 TVJ 2026 :

- 3 premiers scratch Femmes et Hommes
- meilleur + 50 ans (sans cumul)
- meilleur + jeune

Le 17 de Bellecin :

- 3 premiers scratch Femmes et Hommes
- meilleur + 50 ans (sans cumul)
- meilleur + jeune

Le 10 de Bellecin :

- 3 premiers scratchs Femmes et Hommes
- meilleur + de 50 ans
- meilleur + jeune

Girl Power :

- 3 premières

Les récompenses seront distribuées uniquement sur place. Pas d'envoi postal.

ART. 17 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

ART. 18 – CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

ART. 19 – JURY D'ÉPREUVE

Tout litige sera réglé par les responsables de l'épreuve.

Nous rappelons également que les chiens ne sont pas autorisés à courir avec leur maître.

ART. 20 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Veuillez ne pas jeter de déchets hors des zones de ravitaillement, et dégrader volontairement la faune et la flore.

Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et les membres de l'organisation.

Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC Secours.

ART. 21 – DROITS D'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le voudraient pas, il suffit de nous écrire en indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ART. 22 – DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

REGLEMENT TRAIL VOLODALEN 2026

ART.23 – ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Des modalités de remboursement seront alors étudiées et communiquées dans les 10 jours.

Par ailleurs, il est précisé qu'aucun remboursement ne sera applicable en cas de modification du parcours ou d'interruption pour des raisons de sécurité (notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques) ou de force majeure.

ART. 24 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance du règlement.

ART. 25 - ACTIVITÉS ACCOMPAGNATEURS

Plage à 800 mètres.

Le samedi matin à partir de 10h, accrobranche sous la direction des moniteurs de Bellecin.

Le samedi après-midi à partir de 14h, la location sera ouverte pour les canoës, paddle.

ART. 26 - PARKINGS

Merci de respecter les bénévoles qui vous guident au mieux.

Le matin, possibilité de se garer sur la route qui descend au centre, uniquement sur la droite.

L'après-midi, le parking du golf sur le plateau sera disponible.

Des navettes effectueront des rotations.

Un chemin pédestre sera balisé pour descendre sur le site (7 minutes de marche).

PC COURSE: 06 45 52 04 68